

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF232

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois, M. Duplessy,
M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff et Mme Regol

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	0
Transformation publique	0	499 999
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	0	499 999
SOLDE	-499 999	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social propose de réaliser des économies en mettant fin au financement de l'application AGORA dont l'efficacité et l'utilité démocratique demeurent très limitées.

Cette application n'a convaincu qu'une minorité de citoyens et les consultations menées via ce canal ne font l'objet d'aucun contrôle indépendant, ni sur la conception des questions, ni sur le

traitement des réponses. Dans un contexte de contrainte budgétaire, il est légitime de questionner l'efficacité d'une dépense publique dédiée à un outil dont la pertinence démocratique n'est pas démontrée.

Le présent amendement propose donc de réduire de 499 999 euros les crédits alloués à cette action, afin d'inciter le Gouvernement à réévaluer la stratégie de participation citoyenne numérique de l'État et à concentrer les moyens sur des dispositifs réellement ouverts, transparents et utiles.

Cet amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : une baisse de 499 999 euros en AE et CP HT2 sur l'action 04 du programme 349.